

# Réglementation des produits chimiques dans l'UE

## REACH (Règlement (CE) n° 1907/2006)

**REACH** = *Enregistrement, Evaluation, Autorisation et Restriction des produits chimiques*

L'Europe possède l'une des réglementations sur les produits chimiques les plus avancées au monde. Il s'agit de REACH (Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals) et CLP (Classification, Labelling, Packaging), qui visent à protéger la santé humaine et l'environnement. Le système REACH est basé sur le principe de la propriété industrielle. Selon le principe « *pas de données, pas de marché* », seules les substances chimiques préalablement enregistrées peuvent être mises sur le marché dans le champ d'application défini.

Cette politique réglementaire sur les produits chimiques est mise en œuvre dans les États membres de l'UE. Les produits chimiques qui sont utilisés à des fins industrielles doivent au préalable avoir été enregistrés et évalués dans le cadre de REACH. REACH réglemente quels produits chimiques dangereux peuvent être utilisés et à quelle fin, comment ils doivent être transportés, stockés et éliminés. Cette réglementation confère aux industriels la responsabilité de gérer les risques et de fournir des informations sur les produits chimiques utilisés.

Il existe une classification appelée **liste de substances candidates** considérées comme **extrêmement préoccupantes**. La réglementation permet une amélioration continue de la classification et de l'inclusion des substances dans cette liste à mesure que de nouvelles informations sont rendues disponibles. REACH prévoit des règles strictes pour l'utilisation de ces substances. Elles ne peuvent continuer à être utilisées que si une autorisation spéciale est accordée à cet effet ou s'il n'existe pas d'alternatives plus sûres.

### Des substances sont considérées comme « très préoccupantes » si elles :

- sont capables d'induire un cancer (**cancérogènes**) et d'endommager le matériel génétique (**mutagènes**) ou d'altérer la capacité de reproduction (**toxiques pour la reproduction**),
- sont toxiques et ne se dégradent pas dans l'environnement, **s'accablent** chez l'homme et l'animal
- ne se dégradent pratiquement pas dans l'environnement et s'accablent très fortement dans l'organisme, mais sans effet toxique avéré,
- avoir un effet tout aussi dangereux, par exemple un effet hormonal.

Les substances qui répondent à ces critères doivent d'abord être proposées pour intégrer la liste dite "liste de candidats". Cependant, ce processus progresse beaucoup trop lentement. Actuellement, 224 substances figurent sur cette liste - mais on estime à au moins 2 500 le nombre de substances particulièrement dangereuses sur le marché européen.

L'Agence européenne des produits chimiques (ECHA, European Chemical Agency) est l'une des principales institutions chargée de la mise en œuvre de REACH. Elle gère la base de données des substances chimiques et coordonne l'évaluation des produits chimiques dangereux. La base de données de l'ECHA peut être utilisée par quiconque souhaitant obtenir des informations sur les substances chimiques.

En tant que réglementation européenne, REACH s'applique directement dans tous les États membres de l'UE, sans avoir à la transposer dans le droit national.



The Project LIFE ChemBee (No. LIFE21/GIE/DE/101074245) is co-funded by the LIFE Programme of the European Union. Views and opinions expressed are however those of the project LIFE ChemBee only and do not necessarily reflect those of the European Union or the LIFE Programme. Neither the European Union nor the granting authority can be held responsible for them.

Il existe d'autres réglementations sur les produits chimiques dangereux qui s'appliquent à des groupes de produits ou de matériaux individuels, telles que la directive sur les jouets ou la réglementation sur les plastiques destinés à entrer en contact avec des aliments.

### Informations complémentaires :

REACH:

- <https://echa.europa.eu/de/regulations/reach/understanding-reach>
- <https://www.umweltbundesamt.de/themen/chemikalien/reach-chemikalien-reach>
- <https://echa.europa.eu/de/candidate-list-table>
- <https://www.umweltbundesamt.de/themen/chemikalien/chemikalien-reach/kandidatenliste>

Règlementation relative aux jouets :

- [https://ec.europa.eu/growth/sectors/toys/safety\\_de](https://ec.europa.eu/growth/sectors/toys/safety_de)

Ordonnance sur les matières plastiques :

- <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/DE/TXT/?uri=celex%3A32011R0010>
- <https://www.umweltbundesamt.de/regulierung-von-pfc-unter-reach-clp-stockholm>

### REACH en résumé :

- oblige les fabricants ou les importateurs à identifier les propriétés dangereuses (toxiques, cancérigènes, ou dangereuses pour l'environnement) des substances (substances chimiques et naturelles) et à évaluer les effets sur la santé et sur l'environnement dans le cadre d'un processus d'enregistrement réglementaire. Jusqu'à présent, plus de 23 000 substances ont été enregistrées (septembre 2020).
- couvre également l'utilisation des substances qui rentrent dans la compositions de produits finis
- a mis en place une procédure d'autorisation pour les substances extrêmement préoccupantes
- peut interdire ou restreindre l'usage de certaines substances dangereuses
- oblige les fabricants ou les importateurs à fournir des informations sur les propriétés dangereuses de ces substance mais aussi sur les utilisations en toute sécurité de ces substances
- oblige les professionnels à effectuer leurs propres analyses de sécurité si l'utilisation des substances s'écartent des recommandations fournies par les fabricants ou les importateurs
- maintient ainsi un fort niveau de sécurité, de la substance jusqu'au produit final